

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE MERCREDI 31 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 31 janvier, à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 22/01/2018

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles MARGUET

ORDRE DU JOUR :

- Bilan budgétaire 2017
- Préparation de l'appel à participation 2018 :
 - Bilan des heures de l'employé intercommunal en 2017 et prévisions 2018
 - Validation du nombre d'élèves et d'habitants par commune
 - Montant de la Coopérative Scolaire
 - Subventions 2018
- Point d'avancement sur l'Agence Postale Intercommunale
- Etude des devis du chauffage de l'Eglise et rencontre avec l'affectataire.
- Questions diverses :
 - Prévoir une date pour commission budgétaire.
 - Prévoir une date pour la rencontre avec le Trésorier Général.
 - Prévoir une date pour le vote du BP 2018.

1. Bilan Budgétaire 2017

Le bilan est en cours de relecture par M. Grasser, il sera communiqué rapidement.

Rappel de l'excédent 2016 119 216.98€

L'excédent 2017 devrait être supérieur en raison des travaux de l'Agence Postale qui n'ont pas commencés.

2. Méthode de calcul du BP 2018 pour préparation de l'appel à participation 2018

a. Validation du nombre d'élèves et du nombre d'habitants

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la méthode de calcul du Budget 2018

Il rappelle que les budgets du Gymnase, du Cimetière, de l'Abbaye, de l'Employé Communal, du Secrétariat, du Ménage dans les bâtiments et des emprunts liés à ces activités sont déterminés par la population totale calculée par l'INSEE pour chaque commune au 1^{er} janvier 2018.

Il rappelle que le budget de l'Ecole et de la masse salariale du transport scolaire sont déterminés par le nombre d'élèves issu de chaque commune scolarisé au 1^{er} janvier 2018.

Il rappelle que l'emprunt pour la nouvelle école est réparti par nombre d'élève issu de chaque commune à la rentrée 2018 sans prendre en compte la commune d'Hauterive-La-Fresse qui a remboursé sa part par anticipation en 2008.

Il rappelle que l'emprunt pour le remplacement des fenêtres de l'Ecole contracté en 2015 est réparti par nombre d'élève issu de chaque commune à la rentrée 2018.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de fixer la méthode de calcul du BP 2018 suivante :

**Budget Gymnase, Abbaye, Secrétariat, Cimetière
 Employé Communal, Emprunts liés aux activités**

COMMUNES	Nbre HAB INSEE	% de répartition
LA LONGEVILLE	798	43.02%
VILLE-DU-PONT	318	17.14%
MONTBENOIT	412	22.21%
HAUTERIVE	225	12.13%
MONTFLOVIN	102	5.5%
TOTAUX	1855	100%

Budget Ecole,

COMMUNES	Nbre d'élèves 2018-2019	% de répartition
LA LONGEVILLE	107	47.35%
VILLE-DU-PONT	27	11.94%
MONTBENOIT	44	19.47%
HAUTERIVE	27	11.94%
MONTFLOVIN	21	9.30%
TOTAUX	226	100%

Au 1^{er} janvier il n'y a pas d'enfant issu d'une commune extérieure mais le Président rappelle si le cas arrivait il serait pris en charge par le Syndicat.

b. Bilan des Heures de l'employé intercommunal en 2017

	SYNDICAT en H	LA LONGEVILLE en H	MONTBENOIT en H	VILLE DU PONT en H	MONTFLOVIN en H	HAUTERIVE LA FRESSE en H
HEURES PREVUES	777	350	220	170	10	80
TOTAL EFFECTUÉ PAR COMMUNES	712	498	194	156.5	10	153.5
BILAN DU COMPTEUR	-65	+148	-26	-13.5	0	+73.5

dépassement

dépassement

NDLR : Pour 2017 le taux horaire TTC de l'employé intercommunal est de 19.18€/h

Le suivi des heures de l'employé intercommunal étant précis depuis plusieurs années, le Maire de Ville-du-Pont propose de modifier la méthode de calcul. Il propose un ajustement des participations des communes selon la méthode suivante : que les communes qui dépassent le nombre d'heures payent les heures supplémentaires et que les communes qui ont des heures non-utilisées soient remboursées et que ces variations soient appliquées aux participations annuelles.

La proposition de M. Jacques de De Gribaldi est adoptée à l'unanimité.

c. Heures de l'employé intercommunal en 2018

Pour rappel, l'employé intercommunal doit effectuer 1607h. Mais en 2018 un report de 5 jours de CA (1 jour = 7h48mn) non pris en décembre à cause de la neige doit être posé jusqu'au 31 mars inclus ce qui porte le nombre d'heures travaillées pour 2018 à 1568h.

	SYNDICAT en H	LA LONGEVILLE en H	MONTBENOIT en H	VILLE DU PONT en H	MONTFLOVIN en H	HAUTERIVE LA FRESSE en H
HEURES PREVUES	688	400	220	170	0	90

NDLR : Pour 2018 le taux horaire TTC de l'employé intercommunal est de 21.31€/h

d. Montant de la Coopérative Scolaire et Budget de l'Ecole

Pour rappel, l'Ecole Intercommunale bénéficie de 2 types de financement :

- Une prise en charge directe des fournitures scolaires à hauteur de 37€/élève
- Un versement de subvention (qui a lieu en octobre après la rentrée) à la Coopérative Scolaire à hauteur de 16€/élève.

Pour information le budget sur les fournitures scolaires de 2017 n'a pas été entièrement dépensé cette année, un reliquat de 873.33€ est enregistré. La nouvelle directrice justifie ce reliquat en expliquant qu'un budget était alloué à la Direction de l'Ecole et qu'elle n'était pas au courant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide que :

- La prise en charge directe des fournitures scolaires était maintenue à 37€/élève
- La subvention à la Coopérative Scolaire était maintenue à 16€/élève
- Le reliquat de fonctionnement de 2017 serait rebasculé en investissement en 2018 pour installer un réseau filaire à l'école et ainsi améliorer la connexion internet dans chaque salle de classe.

Le président présente au Conseil Syndical une liste de travaux demandés par l'Ecole Intercommunale :

- Doubles de plusieurs clés dont 2 du gymnase
- Pose de panneaux ou volets roulants sur les fenêtres de la petite école.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide que :

- Les doubles des clés seraient effectués,
- Il n'y aurait pas d'investissement sur la protection des fenêtres cette année.

Pour information : des demandes de devis sont toujours en cours pour un revêtement coulé à l'Aire de Jeux auprès de l'entreprise KOMPAN.

Le Président rappelle que le Conseil d'Ecole est programmé pour le 06/02 à 18h. Gérard Chevènement propose d'y représenter la commune de La Longeville.

e. Subventions 2018

Rappel des subventions 2017 :

Amis de l'Abbaye 2000€
Anciens Combattants 250€

Club du 3 ^{ème} Age	500€
Foulée Loisirs Saugette	100€
Office de Tourisme	4770€

Pour rappel :

- La subvention à la Coopérative Scolaire a déjà été délibérée au point précédent.
- La subvention à l'Office de Tourisme est calculée en octobre. Le calcul se fait sur une participation au nbre de visites gérées d'octobre à octobre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide que :

- Les subventions pour les associations suivantes : Amis de l'Abbaye, Anciens Combattants, Club du 3^{ème} âge sont reportées en 2018 à l'identique de 2017.
- La subvention pour l'association « Foulée Loisirs Saugette » est pour le moment supprimée. Si cette association en fait la demande, il lui sera proposé une prise en charge des coupes pour le Trail du Sauget.
- Il faudra penser à réserver un budget pour refaire les joints du Monument aux Morts au Printemps et le faire nettoyer.

Adrien Pellegrini, Maire de La Longeville, pose la question aux autres communes : subventionnez-vous de votre côté, sur le budget communal, les anciens combattants. Les autres communes répondent que non, mais par contre elles payent un repas une fois par an. Le Président rappelle que le Syndicat verse une subvention, paye les gerbes lors des cérémonies commémoratives (8 mai et 11 novembre) et l'apéritif des cérémonies une année sur trois. Le tour du Syndicat arrive en 2019, en 2018 c'est le tour de la commune d'Arçon.

f. Bilan des visites de l'Abbaye

En 2017 l'Abbaye a reçu 8127 visites pour un total de 32097€ de recettes.

Pour rappel :

2015 : 8457 visites, 33286€ de recettes

2016 : 7682 visites, 31125€ de recettes.

3. Point sur l'Agence Postale Intercommunale

Le Syndicat a visité (Gilles Magnin-Feysot, Gilbert Dornier et Jacques De Gribaldi) les locaux actuels de la Poste et ainsi a pu faire des devis de travaux.

Devis reçus :

- Daré : chauffe-eau et MO : 918€ TTC
- Futuraelec : 4 radiateurs : 5904.82€ TTC
- Vuillemin : démontage de cloison, rebouchage arche vitrée : 3735.80€ TTC

Soit pour le moment un total de 10 558.62€ TTC

Le budget alloué par la Poste aux travaux étant de 20 000€TTC, pour le moment les devis entrent dans le BP du projet.

Il manque encore les devis de : Infos Réseaux Services (création du réseau câblé du Syndicat), Burocom (reconfiguration du photocopieur/imprimante), Mobilier (table de réunions, chaises, bureau), Signalétique intérieure et extérieure.

Le Président rappelle que les premiers devis doivent être signés car l'ouverture est prévue pour le 5 mars.

NDLR : L'ouverture de l'Agence Postale est repoussée au 12/03/2018 en raison des travaux.

Gérard Chevènement demande si la décision du déménagement et du versement d'un loyer à la Mairie de Montbenoît est vraiment actée. En effet, au conseil précédent, il semblait que la discussion avait été lancée mais que la décision n'avait pas été prise.

Jacques De Gribaldi avance que le cas de cette demande de location de locaux est le même que pour le projet de micro-crèche pour lequel le local de la Mairie de Ville-du-Pont a été proposé. Il lui semblait avoir compris que les Mairies du Syndicat ne pouvaient pas demander de loyer au Syndicat. Adrien Pellegrini rappelle que le local du camion est loué au Syndicat pour 600€ par an et cela depuis de nombreuses années. Jacques De Gribaldi explique que la question est surtout de mutualiser quoi,

quelles compétences et quels services car si on se base sur le principe de mutualisation en effet il ne peut pas y avoir d'échanges financiers.

Le Président propose de vérifier auprès de M. Grasser et de la Préfecture ce point juridique. En tant que Maire de Montbenoît, il rappelle que le local était loué 500€ à la commune de Montbenoît et que le loyer proposé au Syndicat est de 250€ soit la moitié. Le Conseil Municipal de Montbenoît aura des difficultés à comprendre que ce local qui rapportait 6000€ par an ne rapporte plus rien. Le Maire de Ville-du-Pont explique que la situation est la même pour le local qui serait mis à disposition de la micro-crèche. Le Maire de La Longeville demande à repousser la décision de l'indemnisation de la commune de Montbenoît pour le local de la Poste car il souhaite consulter son Conseil Municipal le 13/02 sur la question. Le Maire de Ville-du-Pont informe qu'il ne passera pas la décision au Conseil Municipal car il est d'accord. Il va en parler à ses conseillers mais adhère au projet de centraliser l'Agence Postale et le secrétariat du Syndicat en un même lieu plus visible au public.

Le Conseil Syndical décide de repousser la décision de l'indemnisation du local de la commune de Montbenoît après le 13/02, lorsque les choses auront été éclaircies au niveau juridique et que la décision sera passée au Conseil Municipal de La Longeville. En attendant, et vu que tous les conseillers syndicaux sont unanimes sur le bien-fondé de l'utilisation du local de la Poste actuel pour la future Agence Postale Intercommunale et le bureau du Syndicat, les devis et travaux peuvent être engagés. D'autant plus que les délais sont courts.

Adrien Pellegrini, Maire de La Longeville, pose la question de l'utilisation future du bureau actuel du Syndicat, au 4 rue du Val saugeais. Le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes de Montbenoît est intéressée pour reprendre ce bureau car ses activités risquent de s'étendre avec le transfert de la compétences eau et assainissement dans les mois à venir. En vertu du bail emphytéotique qui serait en cours avec la Communauté de Communes, il n'est pas question de demander un loyer. Mais il rappelle que ce bail n'a jamais été signé. Si le Syndicat déménage, il n'aura plus du tout de présence du Syndicat sur ce bâtiment qui en perdra par la même la maîtrise. Pour Jacques De Gribaldi, Maire de Ville-du-Pont, le déménagement du Syndicat clarifiera les choses sur la séparation de la Communauté de Communes et du Syndicat. Avec ces nouveaux locaux, plus clairs, avec une possibilité d'avoir une signalétique extérieure claire, le Syndicat va gagner en identité. Néanmoins le Conseil Syndical souhaite garder l'usage de la salle de réunion.

La question de l'utilisation du bureau du 4 rue du Val Saugeais devra faire l'objet d'une discussion plus approfondie avant qu'une décision soit prise.

Les Horaires de l'Agence Postale proposés sont les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h45 à 17h45

Un Samedi sur deux (semaines impaires) : 8h45 à 11h45

¼ d'heure avant et après chaque période d'ouverture est consacré aux opérations postales d'ouverture et fermeture.

Ce qui donne 13.5h/semaine d'ouverture au public et 15.75h/semaine consacrées à la poste. Le nombre d'heures pour le Syndicat est actuellement de 17.5h/semaine et il restera tel quel au vu de la réelle affluence observée lors des visites de la Poste. Le local sera fermé en dehors des heures d'ouverture de la Poste (accessible par sonnerie). Le nbre total d'heures du poste sera donc de 33.25h/hebdo.

Les horaires de la future Agence Postale Intercommunale sont adoptés à l'unanimité. Adrien Pellegrini fait remarquer que ces horaires pourront probablement faire revenir les entreprises du secteur à l'Agence Postale, ce qui donnera un souffle pour le territoire.

4. Chauffage de l'Abbaye

a. Chauffage de l'Eglise Abbatiale

3 devis ont été reçus pour remplacer le chauffage de l'Eglise Abbatiale :

- Daré, remplacement de la chaudière à l'identique : 54356.40€ TTC sans compter les travaux de maçonnerie et de mise aux normes de la cheminée, la porte cou-feu anti-panique, le plafond et les murs coupe-feu qui coûteraient dans les 25000€, soit une somme de presque 80000€ pour un remplacement à l'identique.
- Futuraelec, pour pose d'une moquette chauffante et d'une alimentation : 40275.32€ TTC
- Delestre Industrie, pour pose de lustres radiants et d'un boîtier de commande : 19852.68€ TTC

Les 2 dernières installations nécessitent la pose d'un compteur électrique indépendant.

La dernière installation est la moins chère mais doit être validée par les Monuments Historiques. Il est donc nécessaire d'envoyer ce devis aux Monuments Historiques (DRAC) avant de le valider. Il doit être également présenté à l'affectataire.

b. Pb avec affectataire

Les relations avec l'affectataire posent justement question. En effet le Président du Syndicat a été convoqué en janvier par la Sous-Préfète au sujet de la gestion des ouvertures de l'Abbaye. En effet, l'affectataire souhaite que les portes de l'Abbaye

restent totalement ouvertes aux fidèles, et que les ouvertures ne soient plus sujettes à des visites payantes pour les fidèles. La Sous-Préfète rappelle au Syndicat les droits stricts de l'affectataire qui est seul gestionnaire du fonctionnement de l'Eglise Abbatiale. Le Président s'est dit surpris de cette convocation, d'autant plus qu'un rendez-vous avec l'affectataire était en programmation, cette question aurait pu être abordée directement sans passer par la médiation de la Sous-Préfète. Il a expliqué également qu'un investissement de plusieurs dizaines de milliers d'euros était prévu en 2018 pour le remplacement du système de chauffage. Il a également fait valoir qu'en vertu de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, si l'investissement sur le chauffage était à la charge du Syndicat, les frais de fonctionnement du chauffage étaient quant à eux aux frais de l'affectataire. Après vérification, la Sous-Préfète a reconnu qu'en effet, les frais de fonctionnement étaient imputables à l'affectataire.

Au vu de la revendication de l'affectataire sur l'ouverture de l'Eglise Abbatiale, plusieurs pistes de négociations sont envisageables :

- Fermer certaines parties de l'Eglise Abbatiale aux fidèles par un cordon et ne laisser ouvert que l'accès à la nef.
- Demander la présence impérative d'un responsable lors des horaires d'ouverture en vertu de la loi sur les Etablissements Recevant du Public.

Une vérification de la loi sur les ERP de catégorie 5v soit être faite auprès du SDIS.

Le Président fait remarquer que si l'Eglise Abbatiale fonctionne comme le souhaite l'affectataire, le Syndicat risque d'avoir un gros manque à gagner en termes de visites. Le risque de démotivation des bénévoles de l'association « les Amis de l'Abbaye » est fortement à craindre.

c. Chauffage des salles G.Pourchet et Comité Culturel

Suite au sinistre d'avril 2017, la petite chaudière qui chauffe les salles a dû être éteinte. Daré est venu faire un diagnostique en janvier sur cette chaudière et au vu des gaz de combustion évacués (CO2 et suie), il n'a pas donné son accord pour le rallumage en l'état. Une réparation de fortune peut être faite (changement de bruleur) mais la chaudière est très vétuste et ne tiendra plus très longtemps sans déclencher de nouveau sinistre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide qu'un budget de 8500€ sera alloué en 2018 pour le changement de cette chaudière. Le système au fioul est privilégié, la cuve sera changée également.

5. Questions diverses :

- Mercredi 28 février : commission Budget. Heure à fixer.
- Mercredi 7 mars à 15h : RV avec l'affectataire. Sont invités également Annick Robbe pour les Amis de l'Abbaye et Jérôme pour l'Office de Tourisme.

La séance est levée à 23h00

Le Président

Gilles MAGNIN-FEYSOT

SYNDICAT DU PAYS DE MONTBENOIT
4, Rue du val Saugeais
25650 MONTBENOIT
Tél : 03 81 38 62 10
mail : syndicatpays@wanadoo.fr

